
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 6 novembre 2024 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Luc Rabouin, Président du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Brigitte Grandmaison, Directrice générale adjointe - Services de proximité
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Dominic Lapointe, chargé de dossiers ou missions
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE24 1666

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 novembre 2024, en y retirant le point 40.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE24 1667

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 novembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE24 1668

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 novembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE24 1669

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 20 novembre 2024 pour le dépôt du budget 2025 ainsi que le dépôt du PDI 2025-2034 (volet ville centrale).

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE24 1670

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 20 novembre 2024 pour le dépôt du budget 2025 ainsi que le dépôt du PDI 2025-2034 (volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE24 1671

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois pour le service de retrait des jantes des pneus au sein des écocentres de l'agglomération de Montréal et autoriser une dépense additionnelle de 63 236,25 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Les Pneus Mobile Rive-Nord (9458-6997 Québec inc.) (CE22 0637), majorant ainsi le montant total du contrat de 181 229,34 \$ à 244 465,59 \$ taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 23 569,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 20 120,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 580,91 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1248501002

CE24 1672

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Fortier Auto (Montréal) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de fourgonnettes électriques avec installation d'accessoires (lot 1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 288 007,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20627;
- 2- d'autoriser une dépense de 14 400,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1247567034

CE24 1673

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Hublot51 inc., pour une période de 10 mois (de la fin novembre 2024 au 30 septembre 2025), pour la fourniture de la direction artistique et la réalisation de la programmation estivale 2025 du Jardin botanique intitulée « Les arts s'invitent au Jardin », aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 183 960 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 11 octobre 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention de services à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1246541001

CE24 1674

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée (fournisseur exclusif) pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2029, pour une somme maximale de 4 611 949,24 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1249633007

CE24 1675

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services en Oracle Forms et Reports, pour une somme maximale de 781 462,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20536;

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1247655003

CE24 1676

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Novipro inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition des licences et le renouvellement du support des logiciels Domino/Lotus Notes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 192 205,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20620;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Novipro inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1249563009

CE24 1677

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure un contrat de gré à gré, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, par lequel Microsoft Canada inc. s'engage à fournir à la Ville les services techniques et de support pour les produits informatiques de bureautique et des serveurs de l'entreprise Microsoft, pour une somme maximale de 2 377 102,79 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 25 octobre 2024;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction - Espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1249563010

CE24 1678

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat à Xerox Canada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le remplacement, l'installation et les services de support pour des imprimantes thermiques véhiculaires pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une durée de 60 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 023 290,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20471;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Xerox Canada Ltée;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction - Sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1248527004

CE24 1679

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois et d'autoriser la dépense additionnelle de 164 470,45 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'outils de collecte des matières recyclables de formats de 67 litres (bacs montréalais) dans le cadre de l'entente-cadre accordée à Les Industries Rondies inc. (CE23 1199), majorant ainsi le montant total du contrat de 207 232,77 \$ à 371 703,22 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 8 223,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense de consommation au rythme des besoins à combler, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois et d'autoriser la dépense additionnelle de 166 044,60 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'outils de collecte des matières recyclables de formats de 660 litres, dans le cadre de l'entente-cadre accordée à USD Global. inc. (CM23 0890), majorant ainsi le montant total du contrat de 261 612,23 \$ à 427 656,83 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 8 302,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense de consommation au rythme des besoins à combler, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1249403003

CE24 1680

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Tecosol inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de démantèlement du poste de carburant existant et pour la décontamination du site dans la cour de services de l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 666 855 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15937;
- 2- d'autoriser une dépense de 100 028,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 66 685,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1248852001

CE24 1681

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la modification des sources de financement dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc., pour le lot Notre-Dame, tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX) dans le boulevard Pie-IX (CM23 0725), pour le remplacement des entrées de service en plomb sur le domaine privé, pour un montant total de 1 900 238,16 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'autoriser la diminution des crédits de 1 900 238,16 \$, taxes et contingences incluses, en provenance du règlement d'emprunt 20-031, du Service de l'urbanisme et de la mobilité;
- 3- d'autoriser un budget de revenus et de dépenses de 1 900 238,16 \$, taxes et contingences incluses, qui sera assumé par le Service de l'eau;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1247231065

CE24 1682

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CA23 170197) pour le projet de rénovation du chalet du parc Mackenzie-King, le remboursement de dépenses d'un montant de 800 000 \$, net de ristournes de taxes, à l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce par le programme de Protection des bâtiments de compétence locale (volet maintien d'actifs) et de retourner la somme totale au surplus libre de l'arrondissement;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1239487004

CE24 1683

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle WSP Canada inc. et Provencher Roy + Associés Architectes inc., regroupement ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la conception et la surveillance des travaux dans le cadre du grand projet de réaménagement des abords de l'UQAM - Phase 3, pour la somme maximale de 2 905 226,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20621;
- 2- d'autoriser une dépense de 435 783,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 203 365,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de déboursés;
- 4- d'autoriser une dépense de 132 914,10 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation des taux horaires;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement du regroupement de WSP Canada inc. et Provencher Roy + Associés Architectes inc.;
- 6- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger le contrat pour une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement si au terme des 36 mois les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 7- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1247231059

CE24 1684

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un addenda modifiant l'entente d'entraide mutuelle, par laquelle la Ville de Montréal et la Ville de Laval se sont engagées dans le programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif;
- 2- d'autoriser le prêt, à la Ville de Laval, du service d'Équipes spécialisées pour une durée de trois ans;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels stipulés à l'entente pour un montant de 281 700 \$;
- 4- d'imputer les revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1240741001

CE24 1685

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente à intervenir entre Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités et la Ville de Montréal pour le dédommagement pour l'augmentation du couvert végétal et la plantation d'Arbres pendant les travaux de construction du projet de Corridor du Pont Samuel-De Champlain sur le territoire de Montréal;
- 2- d'accepter la réception d'une aide financière de 750 000 \$, à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1247211003

CE24 1686

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de convention d'aide financière entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) – volet Aménagements résilients, pour le projet du parc résilient Pierre-Bédard;
- 2- d'autoriser la mairesse de Montréal et le greffier de la Ville à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1249569007

CE24 1687

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Produits Suncor Énergie S.E.N.C., sans aucune garantie légale ou conventionnelle, aux risques et périls de la Ville, un terrain d'une superficie de 4 746,7 mètres carrés, connu et désigné comme étant le lot 1 573 866 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec des bâtiments dessus érigés, portant le numéro civique 3550, rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'agrandissement de la cour de services et d'implantation potentielle d'un écocentre, et ce, sans considération monétaire, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1235840005

CE24 1688

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le changement d'affectation afin de refléter le partage des compétences du volume superficiaire, composé du lot projeté 6 585 963 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre au conseil d'arrondissement du Sud-Ouest de vendre le lot à des fins communautaires;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à l'organisme à but non lucratif, Habitation Laprairie, à des fins de logement social, un volume superficiaire, situé au 1295, rue de Laprairie à l'angle de la rue Augustin-Cantin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant les lots projetés 6 645 876, 6 645 877 et 6 645 878 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont la construction aura une superficie approximative de plancher totale de 4 346 mètres carrés, pour un montant de 624 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les conditions stipulées au projet d'acte;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalents de 624 000 \$ au Service de l'habitation pour l'année 2024;
- 4- d'autoriser la signature de l'acte de vente conditionnellement :
 - au dépôt officiel des lots au cadastre du Québec;
 - à l'approbation, par le conseil d'agglomération, de la contribution financière de la Ville exigée dans le cadre du Décret gouvernemental pour la réalisation du Volet social;
 - à ce que l'acte de vente dans sa forme finale, soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 5- d'approuver la correction de la source de financement de l'agglomération à l'arrondissement pour la portion communautaire du projet, soit 520 854 \$, la correction du financement en provenance des fonds d'inclusion de 248 793 \$ et la correction de la perte de dévaluation de 609 300 \$;
- 6- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1249915005

CE24 1689

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de convention établissant les modalités et les conditions de location d'un bureau administratif et de plateaux sportifs du complexe sportif Claude-Robillard entre la Ville de Montréal et l'Académie de baseball Canada jusqu'au 2 mai 2025;
- 2- d'autoriser la réception de la somme estimée de 26 348,25 \$, taxes incluses, à cette fin, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser un soutien technique d'une valeur de 45 586,80 \$ à l'organisme;
- 4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1249491002

CE24 1690

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la deuxième convention de modification du contrat de prêt de locaux par laquelle la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs, pour une durée additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2025, le local 412 de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 495,14 pieds carrés, à des fins administratives, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de locaux.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1248682008

CE24 1691

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la troisième convention de prolongation du contrat de prêt de locaux par laquelle la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, au Centre communautaire des femmes sud-asiatique, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2025, des locaux d'une superficie de 3 883,29 pieds carrés, au 3^e étage de l'immeuble situé au 1035, rue Rachel Est, à des fins communautaires, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation du contrat de prêt de locaux.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1245372006

CE24 1692

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal, à titre de propriétaire d'un fonds dominant, renonce à une servitude réelle temporaire de passage d'une conduite d'aqueduc, publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 11 133 587, affectant le lot 6 382 093 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant pour adresse civique le 4000, boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun, et ce, sans contrepartie financière;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de renonciation de la servitude, conditionnellement :
 - 2.1 à ce que la clause spéciale relative au délaissement et à l'abandon par la Ville des ouvrages ou constructions souterrains se rapportant à l'ancienne conduite d'aqueduc faisant l'objet de la renonciation soit mentionnée et acceptée par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île de Montréal (CIUSSS);
 - 2.2 à ce qu'il soit stipulé que le CIUSSS libère la Ville de toute responsabilité à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1218703001

CE24 1693

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation de plusieurs études visant à identifier des pistes de solutions pour le développement du modèle d'affaires des festivals;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1248994012

CE24 1694

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier ponctuel et exceptionnel de 200 000 \$ à Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour permettre la réalisation de sa mission;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1247840002

CE24 1695

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 180 000 \$, à la Société des arts technologiques (S.A.T) en 2024 et de 520 000 \$, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, pour les années 2025, 2026 et 2027, pour le projet « Laboratoire vivant en expériences immersives »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1247019002

CE24 1696

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 804 897,26 \$ à l'organisme Les Colocs de l'Ouest provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation et qui fait l'objet par la suite d'un remboursement par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention de contribution financière pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1244681006

CE24 1697

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains;
- 2- d'autoriser une dépense de 450 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

30.001 1246549005

CE24 1698

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un virement budgétaire totalisant 1 500 000 \$ à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, soit 750 000 \$ par année, pour les années 2024 et 2025;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la gestion du contrat de contribution financière pour le projet de construction du musée de l'Holocauste de Montréal, conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1248781004

CE24 1699

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Baie-D'Urfé (49 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1245449002

CE24 1700

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 2- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- 3- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 4- s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- 5- s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- 6- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1249569006

CE24 1701

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2024, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

- a) les parcs suivants :
 - i. le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii. le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel;
 - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
 - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;
- 2- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2024 :
- a) les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal;
 - b) relativement au parc Jeanne-Mance, en outre de la délégation prévue à l'article 1 :
 - i. la gestion des activités culturelles, sportives, récréatives et événementielles d'envergure locale incluant, notamment, l'octroi des contrats, leur suivi et toute autre autorisation, les activités d'opération, les communications avec les citoyens ainsi que la gestion des requêtes;
 - ii. la conclusion d'une entente relative à l'exploitation d'un établissement de restauration, de service d'accueil, récréatif ou sportif;
 - iii. l'établissement du tarif aux fins de l'exercice des pouvoirs délégués.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1241024001

CE24 1702

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la résolution suivante :

- 1- d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2024, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
 - a) les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel;
 - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
 - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;
- 2- d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2024 :

- a) des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal;
- b) relativement au parc Jeanne-Mance, en outre de la délégation prévue à l'article 1:
 - i) la gestion des activités culturelles, sportives, récréatives et événementielles d'envergure locale incluant, notamment, l'octroi des contrats, leur suivi et toute autre autorisation, les activités d'opération, les communications avec les citoyens ainsi que la gestion des requêtes;
 - ii) la conclusion d'une entente relative à l'exploitation d'un établissement de restauration, de service d'accueil, récréatif ou sportif;
 - iii) l'établissement du tarif aux fins de l'exercice des pouvoirs délégués.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1241024002

CE24 1703

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une contribution financière de 31 455 \$ provenant du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable (MobilisActions) pour le projet Accompagnement et découverte du vélo d'hiver, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.007 1245027004

CE24 1704

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la modification à la répartition de l'enveloppe de 150 M\$ reçue du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour le plan économique conjoint 2022-2025 afin qu'une somme de 5,15 M\$ soit de la compétence locale.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1248798004

CE24 1705

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier la décision du Service des affaires juridiques d'autoriser BurELLE inc. à intenter une demande en justice en passation de titres et en dommages-intérêts contre Bombardier inc. le 27 septembre 2024 afin de préserver les droits de la Ville quant à la promesse d'échange de terrains et de création de servitudes intervenue entre Bombardier inc. et la Ville de Montréal en 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1249880006

CE24 1706

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors cours au montant total de 3 650 456,25 \$ en capital, intérêts, frais et taxes de la réclamation de Hudson Six à l'encontre de la Ville relativement au projet de construction du nouvel Insectarium de Montréal;
- 2- d'autoriser des crédits additionnels du règlement d'emprunt n° 37008 au montant de 1 550 000 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser la cheffe de division litige contractuel à signer tout document pour donner effet au règlement;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1245583004

CE24 1707

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 23 du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102), l'ordonnance numéro 16 jointe au présent dossier décisionnel pour la mise à jour des loyers de référence 2024.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1245687001

CE24 1708

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2025 à 2027 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

de réserver une somme de 5 150 000 \$ pour sa mise en œuvre en 2025.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1247797003

CE24 1709

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1248480008

CE24 1710

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 386 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de berges dans les parcs à caractère régional », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1245517003

CE24 1711

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 49 975 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de parcs et de berges », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1245517004

CE24 1712

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 327 100 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2024-2027 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2024 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1248021004

CE24 1713

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 825 222 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2024-2027 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2024 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1248021005

CE24 1714

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 14-029-7 modifiant le Schéma;
- 2- d'adopter, sans changement, le règlement RCG 14-029-7 intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG14-029) ».

Adopté à l'unanimité.

40.009 1233422001

CE24 1715

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 14-029-6 modifiant le Schéma;
- 2- d'adopter, avec changements, le règlement RCG 14-029-6 intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG14-029) » tel que joint au dossier addenda, avec ses annexes.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1233422002

CE24 1716

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de l'organisme Espace ESC ltée, enregistré au numéro 1178890068, de 3 h à 7 h, le 30 novembre 2024 dans le cadre de l'événement organisé par MTL 24/24 dans ses locaux situés au 2023, boulevard Saint-Laurent à Montréal;

- 2- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de l'organisme Octov, enregistré au numéro 1170198973, de 3 h à 6 h, le 8 décembre 2024 dans le cadre de l'événement qu'il organisera aux Entrepôts Dominion situés au 3970, rue Saint-Ambroise à Montréal;
- 3- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de l'organisme Récolte locale Montréal (Homegrown Harvest), enregistré au numéro 1175210856, de 3 h à 6 h, le 28 décembre 2024 dans le cadre de l'événement qu'il organisera aux Entrepôts Dominion situés au 3970, rue Saint-Ambroise à Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1248994013

CE24 1717

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport des décisions déléguées, rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière (SSI), relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus du 1^{er} au 31 juillet 2024, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1249600011

CE24 1718

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel des décisions déléguées rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière (SSI), relatif aux mainlevées accordées, entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2024, en vertu de l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1249600012

CE24 1719

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1246285002

CE24 1720

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le bilan annuel sur l'évaluation de rendement des adjudicataires des contrats finalisés en 2023.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1249587001

CE24 1721

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal l'avis intitulé « Pour un accès juste et diversifié aux loisirs publics pour les personnes immigrantes et/ou racisées montréalaises » et des six recommandations émises à ce sujet par le Conseil interculturel de Montréal (CIM).

Adopté à l'unanimité.

60.005 1249404004

Levée de la séance à 10 h 46.

70.001

Les résolutions CE24 1666 à CE24 1721 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville